

## **P-V DE LA REUNION DU 7 MARS 2017**

### **REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.**

#### Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement - Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

#### **Représentants des Autorités provinciales:**

#### **Représentants des Administrations communales:**

Monsieur Marc FALISSE, Conseiller Communal – Ville de FLEURUS

Madame Danielle HALLET, Echevine - SOMBREFFE

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU – CHATELET

Monsieur Fabrice MINSART, Echevin – FARCIENNES

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Madame Ana RODRIGUEZ, Conseillère en Prévention – Adjointe PLANU – FARCIENNES

#### **Représentants du site nucléaire:**

Madame Sylvie BOODTS, Communication – IRE

Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site – ONDRAF – Site Fleurus

Monsieur Pierre DEJONCKHEERE, Directeur Général – TRANSRAD

#### **Représentants de la population:**

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine – FLEURUS

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles – FLEURUS

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain - FARCIENNES

#### Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Conseiller Communal – Ville de FLEURUS

Monsieur Vincenzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS

Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement – AISEAU-PRESLES

Madame Isabelle DELBAEN, Expert administratif – Province de Hainaut

Monsieur Michel GERARD, Conseiller communal - FLEURUS

Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU – AISEAU-PRESLES

Monsieur Francis LORAND, Echevin – FLEURUS

Madame Laëtitia QUENON, Bureau Sécurité – Province de Hainaut

Monsieur Giuseppe RITACCIO, Directeur Général – STERIGENICS – FLEURUS

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général – IRE

Madame Valérie VELGHE, Fonctionnaire PLANU – CHARLEROI

Monsieur Pierre WYNS, Riverain -FLEURUS

**Premier point:****Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017**

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, il n'y a pas eu de remarque. C'est donc le même procès verbal qui a été envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas remarque, le procès-verbal est approuvé.

**Deuxième point:****Présentation des dernières nouveautés à l'I.R.E.**

Ce point avait été proposé par Monsieur VANDERHOFSTADT qui avait principalement pensé au générateur GalliEo mais cela a déjà été présenté lors d'une réunion précédente par Madame BOODTS. Il n'y a pas d'autres nouveautés, suffisamment abouties pour l'instant, à présenter.

**Troisième point:****Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Comme il n'y a pas de représentant de NTP Europe, Monsieur DAMHAUT explique les informations reprises sur le site web de l'AFCN relatives à un incident classé INES 1 qui s'est produit chez NTPE le 17 février lors d'une opération de maintenance.

Afin de préparer la décontamination d'une cellule blindée, un opérateur a actionné le bouton d'arrivée d'eau. Lorsque ce dernier a souhaité couper l'eau, celle-ci a continué à couler, la vanne d'alimentation en eau étant restée bloquée en position ouverte.

L'apport d'eau se fait par un petit tuyau au-dessus d'un entonnoir connecté à une tourie de récupération placée sous la cellule. Le débit de l'entonnoir étant plus faible que le débit d'arrivée d'eau, de l'eau s'est répandue dans la cellule et une partie radioactive est tombée.

Le service de contrôle physique a fait immédiatement appel à un opérateur de maintenance présent sur les lieux, qui a coupé manuellement l'arrivée d'eau. Un agent de Bel V, la filiale technique de l'AFCN, a été prévenu.

Lors des opérations de sécurisation de l'installation et de récupération des particules, une faible dose a été prise par les opérateurs ayant réalisé ces opérations.

La gestion de l'incident a été réalisée de façon professionnelle et cet incident n'a eu aucun impact sur la santé des autres travailleurs ou de la population, ni sur l'environnement.

Pour plus d'informations, on peut consulter le site de l'AFCN.

Pour ONDRAF – Site FLEURUS, Monsieur DAMHAUT n'a rien de spécial à signaler. Il n'y a pas eu d'incident, ni d'accident depuis la dernière réunion. Il rappelle que lors de la prochaine réunion, il fera une présentation du plan de démantèlement et il pourra préciser les méthodes proposées.

Dans le cadre des déchets historiques, aujourd'hui, il y a eu une étape très importante. En ce qui concerne différentes sources, comme le cobalt-60, aujourd'hui toutes ces sources vont à Belgoprocess comme destination définitive. Elles vont être mises en containers bétonnés et rester en stockage intermédiaire jusqu'à ce que l'ONDRAF ait l'autorisation de stockage définitif. On construira alors le site qui sera rempli avec tous les déchets générés par les différents démantèlements. Ce sera à MOL – DESSEL.

Madame VASSART demande s'il s'agit des déchets qu'on avait projeté de mettre à FLEURUS.

Monsieur DAMHAUT rappelle qu'à l'époque, il y avait deux projets de sites potentiels, un à FLEURUS et l'autre à DESSEL et c'est celui de DESSEL qui a finalement été retenu et le dossier a été soumis à l'AFCN où beaucoup de questions ont été posées.

Monsieur FALISSE voudrait savoir si la commune va recevoir des subsides.

Monsieur DAMHAUT répond que des partenariats ont été mis en place. Chaque producteur de déchets paie une cotisation lorsqu'il fait la demande d'enlèvement pour la prise en charge des déchets, pour le conditionnement et l'entreposage (pendant 300 ans par exemple). On paye une quote-part des coûts de l'ONDRAF et là dedans, on retrouve les financements dans le cadre des partenariats avec MOL et DESSEL et donc les communes vont recevoir de l'argent pendant une certaine période.

Ici, l'intérêt du projet, c'est qu'il a avancé en partenariat avec les communes et les populations locales. Quand le projet prendra court, il y aura eu 20 ans de discussions, de partenariats.

Pour répondre à une question de Madame HALLET, Monsieur DAMHAUT précise que les déchets de cobalt 60 sont des déchets historiques de l'époque de NORDION puis BEST MEDICAL.

Pour TRANSRAD, Monsieur DEJONCKHEERE rappelle qu'ils sont une société de transport et qu'ils n'ont pas d'activités sur le site ici mais principalement en Europe, en France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique,...

Depuis la dernière réunion, il n'y a pas eu d'incident, ni d'accident. En ce qui concerne le fonctionnement de l'entreprise, 2016 a été une année record. Le chiffre d'affaire n'a jamais été aussi élevé.

L'origine est à trouver dans l'I.R.E. dont les activités ont augmentés, ce qui a eu des retombées chez TRANSRAD car il y a eu plus de transport à faire. Il y a également eu un développement de la politique commerciale qui a fait que des clients sont revenus vers nous et de nouveaux clients ont été attirés.

Cela s'est traduit au niveau de l'emploi. Le staff de chauffeurs a été confirmé à 17 personnes et au niveau administratif, l'équipe a dû également être renforcée par l'arrivée de 2 personnes intérimaires ce qui amène le staff dans les bureaux à une dizaine de personnes. Le transport de matières radioactives et nucléaires s'accompagne en effet de nombreuses démarches administratives, chaque transport nécessite l'établissement d'un dossier qui peut dans certains cas comporter plusieurs centaines de pages.

L'organisation de TRANSRAD évolue également au travers de la création d'un poste de direction commerciale et de business development afin de poursuivre le développement de l'entreprise.

Monsieur DEJONCKHEERE est disposé à faire une présentation des différentes activités lors d'une prochaine réunion.

Monsieur FALISSE demande si les chauffeurs ont une formation particulière.

Monsieur DEJONCKHEERE précise qu'il y a beaucoup de formations. Pour ce genre de travail, on n'improvise pas. Par exemple, pour rentrer à la centrale de DOEL, il y a un cursus à suivre. Les chauffeurs doivent avoir une licence ADR ainsi que la classe 7, délivrée par l'AFCN, qui concerne le transport des matières dangereuses. Une des spécificités c'est que le transport se fait dans différents pays, Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique,... les chauffeurs doivent donc être formés pour répondre aux exigences des législations de ces différents pays.

Madame HALLET voudrait savoir si les chauffeurs roulent seuls.

Monsieur DEJONCKHEERE signale que cela dépend du type de matière transportée, pour les transports plus communs, c'est une seule personne mais pour les matières plus dangereuses, c'est deux chauffeurs. C'est bien précisé dans chaque autorisation de transport.

Pour l'I.R.E., Madame BOODTS rappelle l'incident qu'elle a communiqué par mail à Madame GLAUDE qui a transmis ce mail en même temps qu'elle envoyait les convocations le lendemain du jour de l'incident qui s'était produit le 12 février.

Pour rappel, le dimanche matin 12/02/2017, une alarme incendie s'est déclenchée dans un bâtiment non nucléaire de l'IRE. Les services d'incendie et de police ont été alertés et se sont rendus sur place. Il s'agissait d'un moteur électrique du circuit de ventilation des laboratoires du contrôle de qualité qui a grillé.

Il n'y a pas eu de feu mais un dégagement de fumées. Toutes les procédures de prise en charge et de communication, y compris avec les autorités de FLEURUS et de FARCIENNES ont parfaitement fonctionné.

Il n'y a eu aucune conséquence pour le personnel, la population et l'environnement. L'intervention rapide des services techniques a permis le retour à la normale de la ventilation du laboratoire.

L'incident a donc été pris en charge selon les procédures mises en place à l'I.R.E. Cela a été analysé pour voir s'il n'y avait pas lieu de revoir ces procédures.

Madame BOODTS ne peut répondre précisément à la question de Madame HALLET qui voudrait savoir pourquoi le moteur a grillé car l'analyse de l'incident est toujours en cours. Mais un moteur qui grille, cela peut arriver partout. Ici, c'est arrivé dans une zone non nucléaire et cela n'a pas eu d'impact du tout. L'analyse pour connaître les causes est en cours et on prendra les dispositions nécessaires pour que cela ne reproduise pas sur un autre moteur.

Pour le reste, l'I.R.E. se porte bien.

Madame BOODTS rappelle le projet avec la Ville de FLEURUS qui organisait un concours à destination des 6<sup>e</sup> primaires. Les enfants, gagnants du concours sont partis une semaine à NANTES pendant la semaine de Carnaval et ont pu visiter le service de médecine nucléaire de l'hôpital de NANTES.

Avant le lancement du projet, on est allé dans les classes de 6<sup>e</sup> primaires pour expliquer ce qu'était l'I.R.E. et ce qu'on y faisait. On a pu constater que les enfants ne connaissaient pas l'I.R.E. et ils ont été très intéressés par ce qu'on faisait et de savoir qu'une telle entreprise existait près de chez eux.

En ce qui concerne, les personnes qu'on peut rappeler en cas de problème à l'I.R.E., Madame BOODTS, précise qu'il y a 5 personnes mais en général, ce sont les personnes qui habitent le plus près qu'on rappelle en premier.

-----

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **20 juin 2017 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES (rue de la Liberté, 40).**